



Mairie de  
Gretz-Armainvilliers

Conseillers en exercice : 29  
Présents : 21  
Absents : 8  
Pouvoirs : 7  
Votants : 28

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convoqués le 22 septembre 2011

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011

**Le 29 septembre 2011 à 20h30, le Conseil municipal de la ville de Gretz-Armainvilliers, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Jean-Paul Garcia.**

### Étaient présents :

Mmes - MM. GARCIA Jean-Paul, *Maire*, CHOULET Gérard, *Adjoint au Maire*, BOURGES Nathalie, *Adjoint au Maire*, USSÉGLIO-VIRETTA Guy, *Adjoint au Maire*, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, *Adjoint au Maire*, BOURDEILLE Christian, *Adjoint au Maire*, LENOIR Isabelle, *Adjoint au Maire*, MONGIN Claude, *Adjoint au Maire*, CANITROT Corinne, *Adjoint au Maire*, GIOVANNONI Patrick, POUBELLE Régis, MORIN Stanislaw, VACHER Gérard, FRÉNOT Denis, BENOIT Dominique, LOUBIÈRE Régine, VILLALDÉA AVILA Juan, BAZAUGOUR Isabelle (quitte la séance après l'étude du point 18 de l'ordre du jour), PORTE Dominique, KÉDINGER Olivier, BORDERIEUX Patricia.

*Mme ÉMOND Christine rejoint la séance à partir du point 10 de l'ordre du jour.*

### Avaient donné pouvoir :

M. DUTERTRE Rodolphe à M. GARCIA Jean-Paul  
Mme SCHILOVITZ Joëlle à Mme LENOIR Isabelle  
M. DAUDÉ André à M. USSEGLIO-VIRETTA Guy  
Mme TRANGOSI Annie à Mme MORIN Stanislaw  
Mme LEMOINE Geneviève à M. POUBELLE Régis  
Mme ÉMOND Christine à Mme BADOZ-GRIFFOND Yvonne (jusqu'au point 9 de l'ordre du jour)  
M. TERRENOIRE Yves à Mme BORDERIEUX Patricia

*Mme BAZAUGOUR Isabelle à M. Claude MONGIN (à partir du point 19 de l'ordre du jour).*

**Était absente :** Mme Imane MAHILY

*Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Mme Nathalie Bourges, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.*

### Le Conseil municipal a :

- **Été informé**, concernant la société Kerbirio, des prescriptions complémentaires concernant son installation classée imposées par arrêté n°11 DRIEE 102 de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.
- **Adopté**, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 17 juin 2011.
- **Pris acte** des décisions du Maire prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du Conseil municipal du 26 mars 2008.

- **Adopté, à l'unanimité,** la décision modificative n°2 relative au budget 2011 de la commune qui prévoit :
  - Débit de 41 501,20 euros au chapitre 041, article 2031
  - Crédit de 41 501,20 euros au chapitre 041, article 21318
  - Débit de 9 419,98 euros au chapitre 040, article 2811
  - Crédit de 9 419,98 euros au chapitre 042, article 7811
- **Pris acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable pour l'exercice 2010 du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Tournan-en-Brie (SIAEP).
- **Pris acte** du rapport annuel d'activité 2010 du Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la Marsange.
- **Pris acte** du rapport annuel 2010 du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des eaux usées (SICTEU).
- **Décidé, à l'unanimité,** dans le cadre du fonctionnement de son multi-accueil, de solliciter le Conseil général de Seine-et-Marne pour obtenir un nouvel agrément prévoyant l'ouverture de la structure un samedi supplémentaire par mois et a adopté le règlement de fonctionnement.
- **Approuvé, à l'unanimité,** le règlement de fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles.
- **Approuvé,** après modification du projet, *par 25 voix pour et 3 abstentions,* le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement.
- **Approuvé, à l'unanimité,** le règlement de fonctionnement du service de restauration collective.
- **Autorisé, par 25 voix pour et 3 abstentions,** la programmation, pour l'année scolaire 2011/2012, de cinq classes de découverte (option montagne) et a **adopté** le montant de la participation des familles suivant un barème prenant en compte la composition et les revenus du foyer.
- **Approuvé, à l'unanimité,** le remboursement à la commune de Roissy-en-Brie, des frais de scolarité engagés (année scolaire 2010/2011) pour 3 enfants gretzois scolarisés en classe locale d'intégration scolaire spécialisée, pour un montant de 2 469,15 euros.
- **Fixé, à l'unanimité,** le taux de rémunération des heures d'études surveillées et de surveillance effectuées à la demande de la collectivité par les enseignants et par les personnels non enseignants.
- **Autorisé, à l'unanimité,** l'annulation de la délibération du 12 octobre 2010 relative à la signature avec GRDF d'une convention de servitude d'ouvrages de distribution de gaz (dispositif de protection cathodique) et **autorisé** la signature d'une nouvelle convention prévoyant une indemnité forfaitaire de 300 euros.
- **Donné, à l'unanimité,** un avis favorable à la demande d'autorisation de la société Rhenus logistics pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage de matières combustibles sur le territoire communal.
- **Donné, à l'unanimité,** un avis favorable à la demande d'autorisation de la société Prologis France LXXXI EURL pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage sur le territoire de la commune de Presles-en-Brie.
- **Donné, à l'unanimité,** un avis favorable à l'adhésion du Syndicat intercommunal de travaux et d'entretien de la Barbançonne (SITEB) au Syndicat mixte d'assainissement et la gestion des eaux du bassin de l'Yerres (SYAGE).

- **Donné**, à l'unanimité, un avis favorable à l'adhésion du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Tournan-en-Brie (SIAEP) au Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin de l'Yerres (SYAGE).
- **Procédé** à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant amenés à représenter la commune au sein du Syndicat mixte d'assainissement et la gestion des eaux du bassin de l'Yerres (SYAGE).  
Est élu, à l'unanimité, délégué titulaire : *M. USSEGLIO-VIRETTA Guy*  
Est élu, à l'unanimité, délégué suppléant : *M. BENOIT Dominique*
- **Décidé**, à l'unanimité, de retirer la délibération du 28 avril 2011 approuvant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et a **approuvé** la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) telle que présentée dans le dossier de modification.
- **Décidé**, à l'unanimité, de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire.
- **Adopté**, à l'unanimité, le programme du contrat triennal de voirie, **approuvé** le plan de financement, **autorisé** Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès du Conseil général de Seine-et-Marne et à solliciter les subventions afférentes.

**Fait à Gretz-Armainvilliers, le 30 septembre 2011.**

Jean-Paul GARCIA

Maire de Gretz-Armainvilliers

**Affiché le 1<sup>er</sup> octobre 2011**